

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## COMITÉ DE PARENTS

### MARDI 3 OCTOBRE, 19 h 30



**Votre participation est importante, joignez-vous à nous :**

**Sur place :**

Salle Kamouraska – Centre de services de Rivière-du-Loup  
464, rue Lafontaine  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Z5

**Documents joints :**

- Projet d'ordre du jour;
- Projet de procès-verbal de la réunion du 5 septembre 2023;
- Règles de régie interne;
- Calendrier des rencontres 2023-2024;
- Calendrier de consultation 2023-2024.

**Merci pour votre implication!**

#### PROJET – ORDRE DU JOUR

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 3 octobre 2023
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023
- 1.4 Formulaire de consentement à la communication des renseignements personnels
- 1.5 Parole au public

#### 2. DOSSIERS DE CONSULTATION

- 2.1 Logo du comité de parents

#### 3. DOSSIER DE DÉCISION

- 3.1 Révision de la procédure d'élection
- 3.2 Nomination d'un comité d'élection
  - 3.2.1 Président d'élection
  - 3.2.2 Secrétaire d'élection
  - 3.2.3 Scrutateurs
- 3.3 Élections (voir Annexe 1)
- 3.4 Nomination des parents du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

#### 4. DOSSIERS D'INFORMATION

- 4.1 Informations de la direction générale
- 4.2 Règles de régie interne du comité de parents
- 4.3 Calendrier des rencontres 2023-2024
- 4.4 Calendrier de consultations 2023-2024
- 4.5 Dossier de correspondance

#### 5. DOSSIERS DIVERS

#### 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le mardi 7 novembre 2023, à 19 h 30, à La Pocatière

Dany Dupuis  
Président sortant

Matthieu Landry-Otis  
Vice-président sortant

## ANNEXE 1

### 3.3.1 Postes électifs prévus à la *Loi sur l'instruction publique* (mandat de 1 an) 190 LIP

- a) Président(e)

### 3.3.2 Postes électifs prévus aux règles de régie interne (mandat de 1 an)

- a) Vice-président(e)
- b) Secrétaire
- c) Trésorier(e)
- d) Délégué(e) FCPQ (2 : 1 représentant et 1 substitut)
- e) Délégué(e) au comité consultatif du transport (2 : 1 représentant et 1 substitut)
- f) Agent(e) de communication